

ANNÉE 2013

## PROPOSITIONS D'HONORAIRES POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Vous trouverez ci-dessous des recommandations au sujet des « honoraires » à remettre lors de conférences, formations et autres interventions similaires des Services Nationaux et Communs de la Conférence des Evêques de France.

Le Secrétariat Général propose ci-dessous une grille de tarifs indicatifs applicables pour l'année 2013.

**Ces sommes ne comprennent pas les temps et frais de déplacement** qui doivent toujours être remboursés en sus des frais réels (si application du barème kilométrique : 0.41 €/km péage compris) **ni les frais d'hébergement**.

Pour déterminer le montant de l'honoraire, il conviendra de tenir compte également du caractère plus ou moins spécialisé de l'intervention et du temps nécessaire à sa préparation.

### Interventions pastorales :

#### 1. à la demande d'un diocèse :

- Accompagnement des réseaux diocésains : Pas de facturation (prestations incluse dans la cotisation de nos adhérents.
- Expertise, formation spécifique, session de formation payante :
  - Conférence, exposé, intervention d'une soirée 92€
  - Intervention d'une demi journée 163€
  - Interventions d'une journée 235€
  - Interventions de 2 jours ou plus 204€/jour

#### 2. à la demande d'un tiers externe : 102€/heure

### Interventions techniques spécifiques :

- Juridique 102€/heure
- Informatique 102€/heure

Paris, le 15 novembre 2012

  
Corinne Boilley  
Secrétaire générale adjointe